

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**Vendredi 12 Avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 12 Avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 5 avril 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Étaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Étienne, DEAN Jacqueline, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude ;

Absents excusés : Claudine BOUGEARD, Gisèle SIMON .

Pouvoirs : néant

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Étienne LEROYER

Date de la convocation : 5 Avril 2019

Ouverture de séance à : 21H08

Séance close à : 23h30

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	8	0	8

1. Validation du CR de la séance du 14 mars 2019 ;

Madame le Maire donne lecture du compte rendu, après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

2. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2019 ;

Délib 01/12-04-2019

Objet : EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités. A ce titre, au vu des comptes des différents demandeurs et compte tenu de la stabilisation des dotations de l'état pour l'année 2019, Mme le Maire propose d'appliquer une légère augmentation aux aides attribuées pour 2019 ;

Mme Fauré présidente d'association, ayant quitté la salle, Mme le Maire met au vote, pour l'année 2019 les attributions suivantes, en précisant que la Chasse n'ayant pas tenue son Assemblée Générale annuelle fera sa demande ultérieurement et une décision modificative sera prise en cours d'exercice ;

Association	Montant de la subvention en euros
ADIL 47	117.25
Club de l'Abbaye « Les Aînés Ruraux »	700
Comité des Fêtes	1300
Foot-Ball Club St-Maurinois	1800
Foyer Rural de St-Maurin	420
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	2250
Prévention Routière 47	80
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	100
Bik'Cars	750
Pétanque	400
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	1200
Les amis des Chats	100
TOTAL :	9 217.25 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les montants de ces subventions ;
- **Dit** que le montant total sera inscrit au **compte 6574 du budget primitif pour 2019** de la commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés après retour du budget de la Préfecture.

VOTANTS : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3. Vote des taux des taxes communales pour 2019 ;

Délib 02bis/12-04-2019

Objet : VOTE DES TAUX TAXES COMMUNALES POUR 2019

Le Maire, expose à l'Assemblée son intention que de ne pas voir les taux des quatre taxes, part communale, augmenter pour l'exercice 2019, en effet le contexte économique actuel ne permet pas d'augmentation de la pression fiscale sur les foyers et d'autre part les bases d'impositions notifiées pour 2019 sont en légère augmentation ce qui conduit, sans augmentation des taux, à un maintien du produit attendu.

Ainsi il apparaît que la pression fiscale par habitant est à ce jour suffisante et l'équilibre budgétaire est atteint avec le produit fiscal attendu, tel qu'il résulte de la notification des bases d'imposition prévisionnelles et de leurs compensations pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu
taxe d'habitation	587 300	9,24%	54 267
taxe foncière bâti	405 300	9,10%	36 882
taxe foncière non bâti	53 500	63,55%	33 999
CFE	11 500	15,15%	1 742
Produit attendu :			126 890

Le produit fiscal attendu de : **126 890 €** sera inscrit au budget primitif 2019 de la commune, compte 73111.

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. Vote du Budget Primitif du multiservices pour 2019 ;

Délib 03/12-04-2019

Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU MULTISERVICES POUR 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	7 031, 00
Recettes	:	7 031, 00

Fonctionnement

Dépenses	:	8 582, 00
Recettes	:	10 170, 00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	7 031, 00 (dont 0, 00 de RAR)
Recettes	:	7 031, 00 (dont 0, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	8 582, 00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	10 170, 00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5. Vote du Budget Primitif de la commune pour 2019 ;**Délib 04/12-04-2019****Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	:	295 874, 00
Recettes	:	355 980, 00

Fonctionnement

Dépenses	:	524 197, 00
Recettes	:	542 457, 00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	490 672, 00 (dont 194 798, 00 de RAR)
Recettes	:	490 672, 00 (dont 134 692, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	524 197, 00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	542 457, 00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 08/12-04-2019

Objet : Demande de DETR opération de sécurisation de l'école programme 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation de l'école.

Ces travaux se décomposent en deux phases :

- remplacement du grillage et du portail existants pour les porter à 1.80 m minimum ;
- installation d'un visiophone

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. L'estimation est de 9 226 euros HT (soit 11 072 € TTC).

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** le lancement de cette opération,

- **sollicite** les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

. **Etat – D.E.T.R/ FSIL 2019 (40 % de 9 226 € HT) : 3 690 €**

. **Autofinancement TTC (montant global TTC moins subvention) : 7 382 €**

- **prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- **autorise** Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui sera retenue.

- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 10/12-04-2019

Objet : Achat de tablettes numériques RPI Tayrac/St-Maurin ;

Le Maire informe le Conseil municipal que le Ministre de l'Education Nationale a lancé un plan de développement numérique dans les écoles ENIR. L'objectif de ce plan est double :

- Donner à chaque élève de France les mêmes chances de maîtriser les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)
- Développer des outils nouveaux au service de l'enseignement.

Les maires et les équipes pédagogiques du RPI Tayrac/St Maurin souhaitent s'engager dans ce nouveau projet afin de renouveler le matériel vieillissant acquis lors du premier plan numérique en 2009. Il apparaît plus judicieux de constituer et présenter de nouveau le dossier ensemble.

Après avoir envisagé plusieurs possibilités, la solution qui correspondrait le mieux aux deux communes et équipes pédagogiques serait la suivante :

↳ Ressources matérielles à acheter pour un coût global de 4.000 euros TTC

↳ Répartition sur les Ecoles de :

- Tayrac :

- 6 tablettes Samsung =	1 199, 91 €
- 6 stylets stylus =	59.94 €
- 6 étuis tablettes =	239.94 €
- 2x3 films protecteurs =	14.98 €
- 1 clavier/souris =	37.38 €

- Saint-Maurin :

- 6 tablettes Samsung =	1 199, 91 €
- 6 stylets stylus =	59.94 €
- 6 étuis tablettes =	239.94 €
- 2x3 films protecteurs =	14.98 €
- 1 clavier/souris =	37.38 €

- Robot Blue-Bot x 3 (partagé selon les programmations des enseignants des deux écoles = 806.40 €

↳ **Financement :**

Total TTC	4 000 €
Subvention éducation nationale versée à l'école	2 000 €
Récupération TVA à 16.404 % au titre des investissements pour chaque communes	164.04 €
Reste à charge des 2 communes	2 000 €
Soit pour Saint Maurin	1 000 €

Le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- l'adhésion de la commune de Saint-Maurin au projet Ecole Numérique ENIR tel que décrit ci-dessus ;
- la mise en place d'une convention « opération sous mandat » entre la commune de Tayrac, porteuse du projet, et la commune de Saint-Maurin pour la répartition, l'utilisation et le financement du matériel nécessaire à l'équipement des deux Ecoles Numériques ENIR, tel que décrit ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** l'adhésion de la commune de Saint-Maurin au projet Ecole Numérique ENIR ;
- **Autorise** le Maire à mettre en place et à signer avec la commune de Tayrac, porteuse du projet dans le cadre du RPI Tayrac/Saint-Maurin, la convention « opération sous mandat » correspondante, pour la répartition, l'utilisation et le financement du matériel nécessaire à l'équipement des deux Ecoles Numériques ENIR, avec un financement maximum de 1.000 € TTC pour Saint-Maurin ;
- **Dit** que ce projet fera l'objet d'une inscription au Budget 2019 de la commune, en section d'investissement, au **compte de dépenses 2183 pour un montant de 1.000 €, sous l'intitulé : « opération 1906 achat tablettes école RPI-Tayrac-St-Maurin »** ;

VOTANTS : 8 Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délib 11/12-04-2019

Objet : Demande de subvention FIPDR opération de sécurisation de l'école programme 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation de l'école.

Ces travaux se décomposent en deux phases :

- remplacement du grillage et du portail existants pour les porter à 1.80 m minimum ;
- installation d'un visiophone

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. L'estimation est de 9 226 euros HT (soit 11 072 € TTC).

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** le lancement de cette opération,

- **sollicite** les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

. **Etat – FIPDR 2019 (80 % de 9 226 € HT) : 7 380 €**

. **Autofinancement TTC (montant global TTC moins subvention) : 3 692 €**

- **prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

- **autorise** Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui sera retenue.

- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6. Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint technique à 28h hebdomadaires ;

Délib 05/12-04-2019

Objet : Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint technique à 28h hebdomadaires ;

Vu la délibération en date du 5 juillet 2013 créant le poste d'adjoint technique titulaire à 28h hebdomadaires ;

Vu la saisine du Comité technique en date du 15 novembre 2018 sur la suppression de cet emploi ;

Vu la délibération n°03/29-05-2018 portant création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet, 28 h hebdomadaires, par avancement de grade ;

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu en séance du 12 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal ;**

- **Supprime** l'emploi d'adjoint technique titulaire à temps non complet, 28 h hebdomadaires ;

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

7. Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires ;

Délib 06/12-04-2019

Objet : Délibéré sur la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires ;

Vu la délibération en date du 12 avril 2013 créant le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe titulaire à 35h hebdomadaires ;

Vu l'arrêté de reclassement adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01/01/2017 ;

Vu la saisine du Comité technique en date du 15 novembre 2018 sur la suppression de cet emploi ;

Vu la délibération n°02/29-05-2018 portant création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, 35 h hebdomadaires, par avancement de grade ;

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu en séance du 12 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** ;

- **Supprime** l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, 35 h hebdomadaires ;

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

8. Délibéré sur la mise à jour du tableau des emplois permanents ;

Délib 07/12-04-2019

Objet : Tableau des emplois permanents pour 2019 ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le tableau des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose la création du tableau des emplois permanents à compter du 20 mai 2019 comme suit :

TITULAIRES				
Filière/Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Principal classe 1 ^{ère}	B	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 à 17h30
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 à 28h00
Adjoint technique	C	3	3	1 à 19h94 1 à 26h47 1 à 24h00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 20 mai 2019 ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012, articles 6332 à 6478 ;

VOTANTS : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

9. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020 ;

Ce point est annulé car le tirage se fait au niveau du canton à Pennes d'Agenais ;

10. Le point sur la trésorerie communale ;

A ce jour elle s'établi à 150 000 euros

11. Questions et informations diverses ;

Délib 09/12-04-2019**Objet : Soutien du service public ONF ;**

Le conseil municipal de Saint-Maurin réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

VOTANTS : 8 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2

- **Mise à disposition des terrains et équipements sportifs de football** : lecture du courrier de Monsieur Doumergue, vice président de la PAPS, en date du 25 mars 2019 ; seuls les travaux sur le bâtiment vestiaires seront pris en compte par la PAPS ; les travaux PMR des toilettes resteraient à la charge de la commune ;

Une réflexion avec les associations St-Maurinoises qui utilisent ces équipements va être menée (Comité des Fêtes, Foot, Pétanque, Chasse et Motos) ;

- **devis portail et garde corps logement nord école** : Un devis de 2 868 € TTC a été établi par l'entreprise ADLF ; le conseil municipal donne son accord pour que Madame le Maire engage cette dépense ;


- **actualisation des compétences et extension du périmètre Eau47** (commune de Calonges)
Cette information est portée à la connaissance des conseillers qui n'y voient aucune objection ;

- **Madame le Maire rappelle** qu'il faut faire le recensement des prises EP illuminations de Noël défectueuses afin de les faire entretenir par le SDEE47 avant l'hiver prochain ;
 - **réunion annuelle Enedis** : Madame le Maire ne pouvant s'y rendre elle demande qui pourra la représenter : Gilles BOVEROD s'y rendra le 13 mai 2019 à Saint-Hilaire de Lusignan ;
 - **travaux pose du grillage à la cour de l'école** : le jeudi 18 avril 2019 à partir de 8h ; Olivier Taillefer ne pourra être présent pour suivre le chantier que l'après midi ;
 - **Madame le Maire informe** qu'elle a assisté à 2 commissions finances à la CCPAPS les 17 mars et 4 avril 2019 ; au conseil communautaire du 12 avril 2019 : vote du budget, pas d'augmentation d'impôts ; l'enveloppe voirie pour St-Maurin est en baisse 52 046 € pour 41 kms de voirie transférée ; et donne lecture du circuit de fauchage à compter du 23/04/2019 ;
 - **Prochain conseil le jeudi 6 juin 2019 à 21h ;**
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à ;

Saint-Maurin le 15 avril 2019,

**Le secrétaire,
Etienne LEROYER ;**



**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;**

